



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2003/14  
4 mars 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Septième session, 13 et 16 mai 2003  
Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COOPÉRATION TECHNIQUE  
À L'APPUI DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

**DOCUMENT D'INFORMATION**

Note du secrétariat

Le présent document contient une brève description des principales activités de renforcement des capacités et de coopération technique que le secrétariat a entreprises à l'appui du programme de travail.

Outre d'informer, il a pour objet:

- D'appeler l'attention des délégations des pays en transition, en particulier de ceux dont les revenus sont les plus faibles, sur les activités de renforcement des capacités qui pourraient être mises en œuvre ou transposées dans leur contexte national.
- D'appeler l'attention des délégations sur les activités de renforcement des capacités existantes et potentielles auxquelles elles pourraient contribuer financièrement, en accordant une aide en nature ou en détachant des experts.

## **SOUS-PROGRAMME: ACTIVITÉS À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE**

### **I. Projet d'assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce réalisé conjointement par la CEE et la République tchèque**

1. Depuis 1997, la CEE et la République tchèque fournissent conjointement une assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce par l'intermédiaire du projet intitulé «Soutien aux mesures de facilitation du commerce et mise en œuvre d'EDIFACT/ONU dans certains pays d'Europe orientale».

#### Objectifs du projet

2. Dans les pays bénéficiaires, les objectifs du projet sont les suivants:

- Rapprocher les représentants des pouvoirs et organismes publics compétents et du secteur privé afin de les amener à une communauté de vues quant à la coopération requise pour mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce;
- Créer des organismes nationaux de facilitation du commerce aptes à fournir des services dans ce domaine aussi bien aux opérateurs commerciaux du pays qu'à leurs partenaires étrangers;
- Participer à la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce et promouvoir la coopération entre pays bénéficiaires;
- Faire mieux connaître la facilitation du commerce et le commerce électronique.

#### Conclusions et résultats à ce jour

- Une assistance concrète a été fournie à six pays d'Europe orientale: Bélarus, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, République de Moldova et Ukraine;
  - Le projet complète et élargit les activités techniques de la CEE au sujet des recommandations et normes relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques. L'expertise de la CEE dans ces domaines s'en est trouvée plus largement connue et acceptée dans les pays bénéficiaires;
  - Les pays bénéficiaires ont participé davantage aux activités menées par la CEE dans les domaines de la facilitation du commerce et du commerce électronique, notamment en prenant une part active aux sessions annuelles du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et aux réunions connexes.
3. Le Ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque et la CEE ont proposé de prolonger le projet jusqu'en 2005. Une demande officielle de prolongation a déjà été soumise au Gouvernement tchèque.
4. Le projet est administré avec l'aide de la CNUCED.

## **II. Renforcement des capacités afin d'améliorer les perspectives de financement du commerce et d'investissement en vue de développer durablement le secteur du bois dans la Fédération de Russie**

### Objectifs du projet

5. Ce projet, entrepris à la demande de la Fédération de Russie, vise à améliorer les résultats commerciaux du secteur du bois en Russie en s'appuyant sur l'expertise de la CEE en matière de facilitation du commerce dans ce secteur.
6. Le projet met essentiellement l'accent sur les points suivants:
  - Le développement durable;
  - La coopération directe au niveau des entreprises;
  - La coopération régionale dans le nord-ouest de la Fédération de Russie;
  - Les questions relatives au commerce, au bois et à l'environnement;
  - Les activités intersectorielles.

### Principales activités

7. Les principales activités exécutées dans le cadre du projet sont les suivantes:
  - Pratiques de gestion durable dans les entreprises de transformation du bois;
  - Amélioration des procédures commerciales dans l'industrie du bois;
  - Techniques novatrices de financement du commerce;
  - Renforcement des capacités dans l'optique d'un développement des investissements étrangers;
  - Utilisation durable de la biomasse;
  - Opérations portuaires concernant le bois et logistique dans ce domaine.
8. Ces activités répondent aux besoins les plus urgents du secteur forestier russe. Des experts du Comité du bois et du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise collaborent étroitement à ce projet dont les bénéficiaires sont les entreprises russes de transformation du bois. L'activité intitulée «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse» est un bon exemple des résultats concrets obtenus à ce jour. Les travaux qui, dans le cadre du projet, portent sur l'utilisation durable, en remplacement des combustibles fossiles, de la biomasse produite par l'industrie forestière russe sont devenus une activité de pointe dans ce domaine.

### **III. Séminaire pour l'Asie sur la salubrité et la bonne qualité des aliments pour le commerce international, New Delhi, 4-5 avril 2002**

9. Ce séminaire était organisé conjointement par le Gouvernement indien (Département du commerce, Ministère du commerce et de l'industrie), la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, EAN International (Association internationale de numérotation des articles), EAN India et la CIFTI (Confédération du commerce et de l'industrie indiens des produits alimentaires), branche de la FICCI – Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes – spécialisée dans l'alimentation.

10. Des intervenants se sont exprimés au nom des organisateurs, ainsi que de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Union européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Department of Agriculture des États-Unis, d'EUREPGAP (Euro-Retailer Produce Working Group for Good Agricultural Practice) et de plusieurs organisations nationales et internationales de commerce.

#### Objectifs du projet

- Faire mieux connaître l'évolution récente du commerce international des produits alimentaires et les normes de salubrité et de qualité qui commencent à s'imposer dans les secteurs public et privé;
- Aborder les préoccupations des fabricants de la région concernant le respect du système HACCP (Analyse des risques aux points critiques) et les normes de qualité et de salubrité des aliments, afin de parvenir à une certaine homogénéité et à un meilleur accès aux marchés;
- Promouvoir les exportations de produits alimentaires à valeur ajoutée grâce à l'accès aux filières d'approvisionnement internationales.

#### Résultats du Séminaire

11. Le Séminaire a mis en lumière le fait que le commerce des denrées agroalimentaires contribuait dans une large mesure à faciliter la participation des pays asiatiques à l'économie internationale et à accroître leur part des marchés internationaux, ce qui permettait à tous les pays de bénéficier de la mondialisation et contribuait à atténuer la pauvreté grâce à un développement économique plus soutenu, ainsi que le préconisait la Déclaration du Millénaire.

12. En outre, le Séminaire a fait mieux comprendre qu'il importait d'aligner les filières asiatiques d'approvisionnement en produits alimentaires sur les filières mondiales en appliquant les normes et les meilleures pratiques internationales afin de parvenir à une plus grande acceptation des produits et à un accès plus large aux marchés. Il a été souligné qu'il importait de diffuser et d'appliquer ces normes internationales dans la région afin de valoriser les denrées agricoles et alimentaires et d'augmenter ainsi les possibilités d'emploi et les revenus. Indiscutablement, l'harmonisation et la traçabilité étaient les deux principaux outils pour favoriser la conformité aux prescriptions internationales concernant la salubrité et la qualité des produits alimentaires. Enfin, les participants ont convenu que l'adoption de normes

d'identification internationales était le meilleur moyen d'appliquer ces prescriptions de façon efficace et rentable.

13. La collaboration entre la CEE, la CESAP et EAN International dans la région a été saluée. Ces partenaires établiront ensemble un programme d'activités de suivi.

#### **IV. Renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne**

14. Ce projet est financé par le Compte pour le développement (ONU). Du 29 au 31 janvier 2003, la CEE, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Groupe de la Banque mondiale et un certain nombre d'autres organisations internationales, a organisé le Séminaire de lancement du projet intitulé «Renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne» (projet E-Med Business). Ce projet concerne l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le Territoire palestinien occupé (région de la CESAO), l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (région de la CEA) et Israël, Malte et la Turquie (région de la CEE).

15. Le projet vise à accroître la compétitivité des entreprises de la région méditerranéenne sur les marchés régionaux et mondiaux en simplifiant et en harmonisant les procédures commerciales tout au long de la chaîne de transaction, à automatiser et informatiser l'administration et le commerce et à faciliter la participation des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce électronique. Il met l'accent sur les échanges entre les pays méditerranéens non européens membres de la CEE, de la CESAO et de la CEA. La mise en œuvre du projet devrait donner les résultats suivants:

- Une application plus large des normes des Nations Unies concernant la facilitation du commerce et les transactions électroniques dans les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Union européenne;
- La mise en place d'un réseau de compétences entre les institutions nationales, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et la CNUCED, afin de promouvoir la facilitation des échanges commerciaux et le commerce électronique, ainsi qu'une meilleure compréhension des activités menées dans ce domaine par d'autres organisations internationales;
- Le renforcement de la coopération entre les pays de la région dans les domaines de la facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique;
- Le renforcement de la capacité des petites et moyennes entreprises de la région à s'intégrer dans la chaîne de l'approvisionnement mondial et à participer à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique.

## **V. Extensions des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs)**

16. Le projet UNeDocs relatif aux documents commerciaux électroniques a été mis en place par la Division du développement du commerce et du bois de la CEE pour proposer des modèles de documents commerciaux sur papier et sur support électronique fondés sur les normes et les pratiques optimales de la CEE en la matière. Les documents UNeDocs servent de base à la validation et au traitement automatisés des documents ainsi que pour l'harmonisation des procédures relatives aux documents.

17. Au cours de l'année 2002, les instructions de la FIATA (Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés) pour l'expédition des marchandises ont été formulées et appliquées à titre d'essai dans le cadre du projet. La solution proposée comprenait un modèle de données à faire figurer dans le document, un document sur papier conforme à la Formule-cadre des Nations Unies et un équivalent électronique dans des syntaxes EDIFACT/ONU et XML. La FIATA a évalué le document et donné son aval. Le document est disponible sur le site Web d'UNeDocs.

18. Le groupe d'experts sur l'informatisation du régime TIR a sollicité une aide au titre d'UNeDocs pour élaborer un document TIR électronique. La Division des transports de la CEE lui fournira un appui dans le cadre du projet.

19. Dans le cadre d'UNeDocs, on a étudié de nouvelles méthodes d'intégration de listes de codes électroniques dans les documents commerciaux et de validation automatique des données. Sont ainsi proposés sur le site Web du projet des listes des codes importants pour le commerce international en format XML et un didacticiel pour la validation des documents par l'Internet.

20. Un service Web pour les documents numériques accessibles sur l'Internet a été mis au point. Il permet de transformer un document électronique UNeDocs en document sur papier conforme à la Formule-cadre des Nations Unies à partir d'un ordinateur personnel de type courant. Ce service Web met en valeur la notion de «document numérique» propre à UNeDocs et prouve que ce projet est accessible aux PME et aux pays en transition.

21. La première réunion des parties prenantes au projet de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne (projet UNeMed) a demandé l'intégration d'une composante UNeDocs dans le projet. Un élément de formation de haut niveau sur les aspects documentaires du commerce international sera donc élaboré.

22. Un plan de déploiement d'UNeDocs en Europe du Sud-Est et dans la région méditerranéenne est par ailleurs en cours d'élaboration pour favoriser l'intégration sous-régionale et le transfert de savoir-faire, ce qui ouvrira au projet des perspectives régionales stratégiques jusqu'en 2006.

## **VI. Facilitation du commerce et renforcement de la sécurité**

23. Dans le cadre du suivi du Forum international sur la facilitation du commerce, organisé par la CEE en 2003 (Genève, 14-15 mai), les conclusions, idées et recommandations formulées à

l'occasion du Forum seront présentées et discutées à une réunion qui se tiendra en Turquie en été 2003. Cette réunion, axée sur les questions de renforcement de la sécurité et de facilitation du commerce, sera organisée conjointement par la CEE, EAN International et le Gouvernement turc.

## **VII. Propositions relatives à d'autres activités de renforcement des capacités**

24. On trouvera ci-après une liste de projets de coopération technique pour le développement du commerce à l'intention des pays en transition; ces projets sont élaborés mais leur financement n'est pas encore déterminé:

- Développement des moyens de financement des opérations commerciales, contrats et documents commerciaux;
- Amélioration de l'échange d'informations sur la logistique commerciale en République de Moldova;
- Renforcement des capacités dans le domaine de la logistique commerciale en Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan;
- Meilleure application des normes de la CEE aux fruits et légumes frais sur les marchés de gros;
- Amélioration de la logistique commerciale pour l'utilisation durable de la biomasse.

25. Dans le cadre du sous-programme relatif au développement du commerce, une étude de base a été entreprise en 2003 afin de déterminer comment les États membres appliquaient les 30 recommandations du CEFAC-ONU sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques. Une fois achevée, cette étude permettra de préciser les besoins d'assistance (par exemple pour des projets de mise en œuvre et des travaux de synthèse à l'échelon national) des États membres. Les activités futures de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques dépendront en partie des résultats de l'étude.

## **VIII. Activités du Conseiller régional pour la facilitation du commerce**

### Liaison avec l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et le Pacte de stabilité

26. Chargé de liaison de la CEE, le Conseiller régional coopère avec la SECI et le Pacte de stabilité, en particulier dans le cadre de la Table de travail II, qui traite de la reconstruction, du développement et de la coopération économiques, ainsi qu'avec le Bureau du Coordonnateur spécial. Il joue également un rôle dans la coopération entre les divisions pour des activités intéressant la CEE et la SECI.

27. Le Conseiller régional coopère par ailleurs au Programme de facilitation du commerce et des transports en Europe du Sud-Est (TTFSE). Dans ce contexte, il assure la coordination avec la Banque mondiale et le Département d'État des États-Unis.

Examen des régimes de visas en vue de faciliter l'obtention de visas par les conducteurs de camions effectuant des transports internationaux

28. La Division du développement du commerce et du bois, la Division des transports et la SECI s'efforcent de définir un régime de visas uniforme applicable aux conducteurs de camions effectuant des transports internationaux en Europe du Sud-Est, afin de faciliter le passage des frontières dans la région. Le Conseiller régional recense l'ensemble des régimes de visas appliqués dans les pays d'Europe du Sud-Est.

29. Des recommandations de pratiques optimales sont en cours d'élaboration, en coopération avec le groupe d'experts du projet et le coordonnateur de la SECI. Le CEFACT-ONU pourrait en outre rédiger une recommandation connexe.

Projet conjoint CEE/ONU/DC/SECI: Échange et formation de spécialistes

30. Le Conseiller régional offre en permanence son soutien et ses conseils aux équipes d'élaboration et de mise en œuvre des projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU/DC). Il conseille également le Centre régional de la SECI pour la lutte contre le crime transfrontalier (Centre régional de la SECI) et assure la coordination avec la SECI, le coordonnateur du Pacte de stabilité et l'ONU/DC.

Développement durable des services douaniers en Europe du Sud-Est

31. La CEE mène une campagne de sensibilisation dans le cadre de la Table de travail II du Pacte de stabilité, de la SECIPRO<sup>1</sup> et du programme de facilitation des échanges et des transports en Europe du Sud-Est, afin d'inscrire la réforme douanière dans une perspective globale, en accord avec les schémas douaniers de l'Union européenne, de sorte que soit facilitée la création de la prochaine zone de libre-échange d'Europe du Sud-Est.

32. La CEE apporte son soutien au Groupe de travail du commerce (Table de travail II) pour la phase de mise en œuvre des accords bilatéraux de libre-échange en Europe du Sud-Est.

Programme bulgare de réforme douanière

33. Dans le domaine de la facilitation du commerce et de la réforme douanière, la CEE a axé son soutien sur la poursuite des projets et de la coopération avec le Ministère bulgare des finances et l'Administration des douanes, dans le cadre du Comité directeur des programmes, qui relève du Ministère des finances.

34. La CEE est en faveur d'un processus de réforme durable et global, dans l'esprit des schémas douaniers. Elle participe au suivi du projet et à sa coordination avec les stratégies et les initiatives pertinentes de la SECI et du Pacte de stabilité.

---

<sup>1</sup> La SECIPRO est un réseau de comités nationaux qui, en Europe du Sud-Est, s'efforcent de stimuler l'activité économique et l'investissement en simplifiant et en modernisant les procédures et l'échange d'informations dans l'administration, le commerce et les transports.



Renforcement des capacités dans le domaine des procédures de facilitation du commerce

35. Le Conseiller régional coopère avec les comités nationaux de facilitation (SECIPRO) et apporte un soutien en matière de coordination. Il établit en outre des liens opérationnels entre la SECIPRO et l'EUROPRO afin de mettre en place une coopération directe, un échange d'informations et un transfert de savoir-faire vers l'Europe du Sud-Est.

Création de nouveaux comités nationaux de facilitation

36. Le Conseiller régional intensifie la coopération avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et fournit un appui aux comités de facilitation qui se forment dans les pays du Caucase méridional, en facilitant le transfert du savoir-faire de la SECIPRO et de l'EUROPRO, en coopération avec la Banque mondiale.

**SOUS-PROGRAMME: ACTIVITÉS À L'APPUI DE LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE**

**IX. Renforcement des capacités dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin**

37. De plus amples informations sur les activités à l'appui de l'entrepreneuriat féminin figurent dans le document sur les activités intersectorielles (TRADE/2003/15).

38. La Conseillère régionale a participé à l'organisation du cours de formation relatif à l'entrepreneuriat féminin réalisé à l'initiative de l'Institut italien du commerce extérieur en coopération avec l'IEC, l'IMO et la Chambre de commerce autrichienne. À cette occasion, elle a présenté un exposé liminaire et animé une séance de formation sur le rôle que peuvent jouer des réseaux pour faciliter l'accès des femmes aux marchés [4-6 novembre 2002, Trieste (Italie)].

**X. Activités du Conseiller régional pour la promotion de l'investissement**

39. Les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre menées par le Conseiller régional pour la promotion de l'investissement sont liées au programme du Groupe consultatif de l'immobilier (GCI) sur les ressources foncières au service du développement, au programme du Groupe consultatif de la propriété intellectuelle relatif à l'application des droits de propriété intellectuelle et au programme de l'Alliance pour les partenariats public-privé. Ces activités sont présentées brièvement dans le document TRADE/2003/3.

**XI. Activités du Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME**

40. Les activités opérationnelles relatives aux PME sont mises en œuvre par le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME; les principales activités entreprises en 2002 sont décrites ci-dessous.

### Politique relative aux petites et moyennes entreprises

41. En 2002, le Conseiller régional a participé comme suit à l'élaboration des politiques relatives aux PME:

- Rédaction du mandat du nouveau Groupe de travail des PME de la Coopération économique de la mer Noire (CEMN). La première réunion du Groupe de travail a eu lieu les 16 et 17 mai 2002 au siège de la CEMN;
- Élaboration d'un document de la CEE sur le développement de l'entrepreneuriat et d'un secteur durable des PME dans les pays de la CEMN (ECE/TRADE/292) rassemblant les conclusions et les recommandations formulées lors des ateliers de la CEMN consacrés aux questions relatives aux PME.

### Accroître la compétitivité des PME en mettant en œuvre des systèmes de gestion de la qualité

42. Le Conseiller régional a contribué à la constitution de l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité. Cette équipe mixte relève à la fois du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) et du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8). Elle a tenu sa première réunion le 13 février 2002 (document OPA/AC.28/12). Le Conseiller régional a en outre rédigé un rapport d'activité dans lequel sont décrits les travaux réalisés par l'Équipe en 2002 (TRADE/WP.8/2003/5).

43. Il a créé par ailleurs une page Web (<http://www.unece.org/operact/quams.htm>) sur les systèmes de gestion de la qualité, sur laquelle sont présentées les activités conjointes des deux groupes de travail susmentionnés.

44. En outre, le Conseiller régional a proposé une nouvelle idée de projet avec les membres de l'Équipe originaires de la Fédération de Russie en vue d'établir des directives, recommandations et orientations concernant la façon dont les entreprises, et en particulier les PME, pourraient développer et surveiller les aspects qualitatifs, environnementaux, sociaux et autres de leurs activités dans le cadre d'un développement durable.

45. À la session annuelle du WP.6 (28-31 octobre 2002, Genève), le Conseiller régional a présenté un document de travail sur la gestion totale de la qualité et la nouvelle approche de la certification des systèmes intégrés de gestion (TRADE/WP.8/AC.5/2002/1), dans lequel il a proposé de lancer un projet qui serait réalisé conjointement par l'Équipe de spécialistes et le WP.6.

46. Le Conseiller régional coordonne actuellement l'élaboration d'un nouveau guide de la CEE intitulé «Modèle de système intégré de gestion».

### Entrepreneuriat féminin

47. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME a lancé un concours d'excellence qui s'adresse aux dirigeantes d'entreprise et comporte six catégories de prix.

48. En outre, la galerie virtuelle de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprise, créée par la CEE, présente une série de femmes chefs d'entreprise incarnant la réussite. Elle peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/indust/sme/gallery.htm>.

49. À la treizième Conférence internationale de la WASME, le Conseiller régional a fait un exposé sur la manière dont la CEE conçoit le développement de l'entrepreneuriat féminin (7-9 avril 2002, Gibraltar).

50. À la Conférence de l'Association panukrainienne des dirigeantes d'entreprise «Alliance des femmes» (24 et 25 septembre 2002, Kiev), le Conseiller régional a présenté les activités de la CEE dans le domaine du développement de l'entreprise et des PME.

#### Autres missions consultatives

51. Le Conseiller régional a contribué à l'organisation de l'atelier de la CEMN sur l'Internet, le commerce électronique et les PME, de concert avec le secrétariat de la CEMN et la Fondation Konrad Adenauer (1<sup>er</sup>-3 mai 2002, Istanbul).

52. La CEE a organisé à Kiev du 22 au 25 septembre 2002 l'atelier de la CEMN sur les PME en tant que fournisseurs de grandes sociétés internationales, de concert avec le secrétariat de la CEMN et la Fondation Konrad Adenauer. En outre, des services consultatifs ont été fournis au Comité d'État ukrainien chargé de la politique réglementaire et de l'entrepreneuriat, à l'Association ukrainienne pour la qualité et à l'Association panukrainienne des femmes chefs d'entreprise.

## **XII. Activités de la Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie**

### Petites et moyennes entreprises

53. La Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie entreprend des activités opérationnelles relatives aux PME et à l'entrepreneuriat féminin.

### Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin

54. La Conseillère régionale remplit les fonctions de secrétaire de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin créée les 21 et 22 mars 2001 par le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8).

55. Les activités menées par la Conseillère régionale dans le cadre de l'Équipe de spécialistes sont décrites dans le rapport d'activité TRADE/WP.8/2003/7 (voir ci-dessous).

### Entrepreneuriat féminin

56. La Conseillère régionale a mené à bien les activités ci-après relatives à l'accès des femmes chefs d'entreprise aux technologies de l'information et de la communication (TIC):

- Organisation d'une table ronde sur l'accès des femmes chefs d'entreprise aux TIC à la Conférence ministérielle des pays membres de la CEI (Bichkek, 9-11 septembre 2002);

- Organisation d'une réunion sur la mise en place d'une société de l'information tenant compte des disparités entre les sexes en marge de la Conférence ministérielle paneuropéenne (Bucarest, 7-9 novembre 2002);
- Présentation en séance plénière des recommandations formulées à l'issue des deux réunions susmentionnées;
- Discussion des problèmes liés à l'utilisation des TIC aux fins de l'entrepreneuriat féminin au cours des tables rondes organisées à l'occasion du Sommet économique de l'IEC (Skopje, 13-15 novembre 2002);
- Présentation d'un exposé lors de l'Atelier sur les alliances commerciales intéressant les PME dirigées par des femmes et les centres de technologie organisé par le CIS, l'ONUDI et l'IEC (Zagreb, 28 et 29 octobre 2002).

#### Forum des femmes chefs d'entreprise de la CEE

57. La Conseillère régionale a préparé le deuxième Forum CEE des femmes chefs d'entreprise. Cette rencontre, initialement prévue pour les 21 et 22 octobre 2002, a été reportée aux 17 et 18 mars.

#### Publication

58. La Conseillère régionale a rédigé la première publication de la nouvelle collection «Entrepreneuriat et PME» de la CEE, qui présente les principales tendances et questions concernant l'entrepreneuriat féminin dans les pays d'Europe orientale et de la CEI (OPA/AC.29/1; numéro de vente E.03.II.E.3) et rassemble un choix de documents rédigés pour le premier Forum des femmes chefs d'entreprise (octobre 2001) et pour les réunions de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin.

#### Activités connexes

59. La Conseillère régionale a créé une page d'accueil de la CEE consacrée à l'entrepreneuriat féminin ([www.unece.org/operact/entrep/women](http://www.unece.org/operact/entrep/women)), qui comporte des rubriques sur le réseau des associations professionnelles féminines, sur le Forum des femmes chefs d'entreprise et sur l'Équipe de spécialistes.

#### Autres missions consultatives

60. La Conseillère régionale a entrepris de nombreuses missions consultatives en 2002, à commencer par l'exposé qu'elle a présenté sur les incidences du processus de transition sur la condition de la femme à la Conférence internationale sur les incidences de la privatisation et de l'ajustement structurel sur la situation des femmes dans l'économie, organisée par le Women's Center for Democracy et la Fondation Soros [22-24 février 2002, Subotica (République fédérale de Yougoslavie)].

61. À la deuxième Conférence internationale sur les femmes au XXI<sup>e</sup> siècle et leur rôle dans le développement de la démocratie en Europe du Sud-Est, qui s'est tenue du 12 au 14 avril 2002 à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine), elle a prononcé le discours d'ouverture sur

l'invitation de l'épouse du Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours de la Conférence, elle a présenté une communication sur l'évolution de l'emploi des femmes et de l'entrepreneuriat féminin dans la région de la CEE.

62. La Conseillère régionale a animé un stage de formation sur les femmes et les débouchés commerciaux dans une économie mondialisée à l'Atelier sur les compétences économiques organisé par l'UNIFEM et KARAT dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre la CEE et l'UNIFEM [25-28 avril 2002, Varsovie (Pologne)].

63. Au cours de l'Atelier consacré au réexamen du statut de la femme, à la démocratie et aux initiatives locales qui a eu lieu du 21 au 23 mai à Modène (Italie), la Conseillère régionale a fait un exposé sur les aspects des politiques macroéconomiques qui touchent à l'équité entre les sexes. Cet atelier était organisé par l'UNIFEM et VADO dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre la CEE et l'UNIFEM.

64. En octobre, la Conseillère régionale a participé au séminaire consacré à la Convention sur l'avenir de l'Europe organisé à Bruxelles (Belgique) par le Lobby des femmes européennes et à un échange de vues avec des membres du cabinet de M<sup>me</sup> Diamantopoulou chargée des questions concernant les femmes, au sujet de l'instauration d'une coopération avec la Communauté européenne (Commission pour l'emploi et les affaires sociales).

65. Enfin, la Conseillère régionale a contribué à l'organisation du cours de formation relatif à l'entrepreneuriat féminin, dont l'Institut italien du commerce extérieur a pris l'initiative en coopération avec l'IEC, l'IMO et la Chambre de commerce autrichienne. À cette occasion, elle a fait un exposé liminaire et animé une séance de formation sur le rôle que peuvent jouer des réseaux pour faciliter l'accès des femmes aux marchés [4-6 novembre 2002, Trieste (Italie)].

-----